



ONEC

ORDRE NATIONAL DES EXPERTS
COMPTABLES DU GABON



PROGRAMME DES FORMATIONS

2023/2024

Déontologie - Audit - Comptabilité approfondie -
Fiscalité - Audit interne et Management des Risques

Formations ouvertes au public

Septembre 2023 - Mars 2024



AVEC LE SOUTIEN DE LA DDPI
(Délégation Départementale des
Partenariats Internationaux)





INTRODUCTION	3
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	4
Lieu des formations	4
Méthodes pédagogiques	4
PLANNING DES FORMATIONS	5
MODULES DES FORMATIONS: Qualité et déontologie	6
Code d'éthique IFAC et procédures disciplinaires	7
Norme et manuel ISQM	8
La responsabilité (civile et pénale) des experts comptables et des commissaires aux comptes	9
MODULES DES FORMATIONS: Comptabilité et expertise	11
Initiation et perfectionnement à la comptabilité bancaire/microfinance et la réglementation prudentielle COBAC	12
Actifs immobilisés en normes IFRS	14
Initiation aux IFRS	15
Perfectionnement aux IFRS	16
Comptes consolidés : initiation	17
Comptes consolidés : Perfectionnement	18
TVA, anticiper, détecter et résoudre les difficultés	19
Contrôle interne et management des risques selon le COSO : initiation et perfectionnement	20
Elaborer et mettre en œuvre le dispositif de contrôle interne	21
Maitrise du résultat fiscal	22
MODULES DES FORMATIONS: Audit et commissariat aux comptes	23
Rapport sur les états financiers annuels : contraintes et cas complexes	24
Audit de la reconnaissance de revenus	25
Etablir la déclaration des prix de transfert	26
Audit de demain : le full audit	27
Les procédures analytiques : efficacité dans la démarche de l'auditeur	28
La certification des états financiers des PME/PMI	29
Le commissaire aux comptes, acteur de la cybersécurité	32
Prise de connaissance du système d'information par les auditeurs	32
CONTACT	33

INTRODUCTION

Conformément à ses missions et à son plan stratégique, l'ONEC met en place chaque année une session de formation sur des thématiques actuelles à enjeux qui sont dispensées par les membres de l'ONEC et par les experts de la Direction du Développement des Partenariats Internationaux (DDPI).



Session de formation ONEC 2022

L'ONEC apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire ;
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités ;
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges

La DDPI est la structure de coopération internationale du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables (CSOEC) et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) de la France. Depuis 2022, l'ONEC Gabon et la DDPI ont signé une convention de partenariat.



Signature du partenariat entre l'ONEC ET LA DDPI



MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

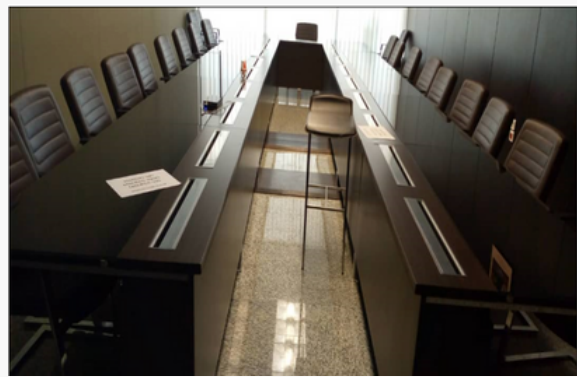


Lieu des formations

Les formations se tiendront à Libreville dans les salles de réunion de l'immeuble LBS situé en centre-ville (centre administratif et des affaires de Libreville).



L'immeuble LBS à Libreville



Une salle de formation

Méthodes pédagogiques¹

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent :






- D'un diaporama
- De cas pratiques énoncés et corrigés
- D'une documentation pour approfondir
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur, etc.)

A l'issue de la formation, le participant devra :

- Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 10 à 15 affirmations.
- Recevoir son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
- Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation.

¹ Un règlement intérieur des formations est remis à chaque participant.

PLANNING DES FORMATIONS

N°	Intitulé de la formation	Type	Public	Durée	Date	Tarif ONEC	Tarif Public
Qualité et déontologie							
2023/B2	Code d'éthique IFAC et procédures disciplinaires	 E-Learning	Membres/Salariés PAO		À partir du 18 Septembre 2023	100 000 FCFA	
2023/B3	Norme et manuel ISQM	 E-Learning				100 000 FCFA	
2023/B4	La responsabilité (civile et pénale) des experts comptables et des commissaires aux comptes	 E-Learning				100 000 FCFA	
2023/B5	La responsabilité (civile et pénale) des experts comptables et des commissaires aux comptes	 Présentiel		7 h/1 j	05 mars 2024	250 000 FCFA	
Comptabilité et expertise							
2023/B1	Initiation et perfectionnement à la comptabilité bancaire/microfinance et la réglementation prudentielle COBAC	Présentiel	TOUT PUBLIC	22h/3j	6-8 Fev 2024	400 000 FCFA	600 000 FCFA
	Actifs immobilisés en normes IFRS	Présentiel		7 h/1 j	23 Jan 2024	250 000 FCFA	350 000 FCFA
2023/B9	Initiation aux IFRS	Présentiel		7 h/1 j	24 Jan 2024	250 000 FCFA	350 000 FCFA
2023/B10	Perfectionnement aux IFRS	Présentiel		7 h/1 j	25 Jan 2024	250 000 FCFA	350 000 FCFA
2023/B7	Comptes consolidés : initiation	Présentiel		14h/2j	21-22 Nov 2023	350 000 FCFA	450 000 FCFA
2023/B14	Comptes consolidés : Perfectionnement	Présentiel		14h/2j	23-24 Nov 2023	350 000 FCFA	450 000 FCFA
2023/B8	TVA, anticiper, détecter et résoudre les difficultés	Présentiel		14h/2j	30 - 31 Jan 2024	350 000 FCFA	450 000 FCFA
2023/B11	Contrôle interne et management des risques selon le COSO : initiation et perfectionnement	Présentiel		14h/2j	14-15 Fev 2024	400 000 FCFA	600 000 FCFA
2023/B12	Elaborer et mettre en œuvre le dispositif de contrôle interne	Présentiel		14h/2j	6 -7 mars 2024	400 000 FCFA	600 000 FCFA
2023/B13	Maitrise du résultat fiscal	Présentiel		14h/2j	12 - 13 Fev 2024	350 000 FCFA	450 000 FCFA
Audit et commissariat aux comptes							
2023/B15	Rapport sur les états financiers annuels : contraintes et cas complexes 	Présentiel	Membres/Salariés PAO	14h/2j	18 -19 Jan 2024	350 000 FCFA	
2023/B16	Audit de la reconnaissance de revenus	Présentiel	TOUT PUBLIC	14h/2j	24 - 25 Oct 2023	350 000 FCFA	450 000 FCFA
2023/B18	Etablir la déclaration des prix de transfert	Présentiel		7 h/1 j	9 Fev 2024	250 000 FCFA	350 000 FCFA
2023/B19	Audit de demain : le full audit	Présentiel		7 h/1 j	22 Jan 2024	250 000 FCFA	350 000 FCFA
2023/B20	Les procédures analytiques : efficacité dans la démarche de l'auditeur	Présentiel		7 h/1 j	27 Nov 2023	250 000 FCFA	350 000 FCFA
2023/B21	La certification des états financiers des PME/PMI	Présentiel		7 h/1 j	26 Oct 2023	250 000 FCFA	350 000 FCFA
2023/B22	Le commissaire aux comptes, acteur de la cybersécurité	Présentiel		7 h/1 j	28 Nov 2023	250 000 FCFA	350 000 FCFA
2023/B23	Prise de connaissance du système d'information par les auditeurs	Présentiel		7 h/1 j	29 Nov 2023	250 000 FCFA	350 000 FCFA



MODULES DE FORMATION



QUALITÉ ET DÉONTOLOGIE

CODE D'ÉTHIQUE IFAC ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES



2023/B2

À PARTIR DU
18 SEPTEMBRE 2023

100 000 FCFA (Tarif Unique)

À la demande

Public concerné

- Collaborateurs techniques des cabinets d'expertise comptable
- Membres de l'ONEC.

Séquence 6 : Focus sur quelques aspects clés

- o Nomination professionnelle
- o Honoraires
- o Conflits d'intérêts
- o Les sollicitations
- o Autres menaces à l'objectivité
- o Attitude attendue en cas de non-conformité aux lois et règlements

Séquence 7 : Règles applicables au personnel comptable en entreprise

- o Qu'est-ce qu'un comptable en entreprise ?
- o Cas d'applicabilité au cabinet.



Objectifs

- Connaître le code de déontologie applicable dans l'espace OHADA
- Être en mesure d'appliquer les règles d'éthique qui leur sont applicables et d'adopter le comportement professionnel approprié

Contenu indicatif

Séquence 1 : Présentation du Code

- o L'origine de l'obligation pour les cabinets gabonais
- o Le cadre référentiel de l'IFAC
- o Présentation générale et Structure du code

Séquence 2 : Les principes fondamentaux et leur application au cabinet

- o Intégrité
- o Objectivité
- o Compétence et diligences professionnelles
- o Comportement professionnel
- o Confidentialité

Séquence 3 : Le cadre conceptuel - Les menaces

- o L'approche éthique suivant le cadre conceptuel
- o Les catégories de menaces aux principes fondamentaux

Séquence 4 : La mise en œuvre du cadre conceptuel

- o Les principes de résolution des dilemmes éthiques
- o Evaluer les menaces aux principes fondamentaux
- o Répondre aux menaces

Séquence 5 : L'indépendance

- o Présentation des normes internationales d'indépendance
- o Qu'est-ce que l'indépendance et pour qui ?
- o Application du cadre de référence à l'indépendance



2023/B3



Objectifs

- Décrire la structure des nouvelles normes de gestion de la qualité et le lien entre elles ;
- Comprendre la différence entre l'ancienne ISQC1 et les nouvelles normes de qualité ;
- Expliquer les principes et la terminologie du système de gestion de la qualité ;
- Comprendre et mettre en œuvre l'approche par les risques requises par les nouvelles normes ;
- Appliquer le processus d'évaluation des risques ;
- Concevoir les réponses aux risques liés à la qualité ;
- Comprendre et appliquer les éléments clés du processus de suivi et de remédiation ;
- Préparer le contrôle qualité de l'ONEC.

Contenu indicatif

Séquence 1 : Présentation des nouvelles normes qualité

- o Introduction
- o Les changements par rapport à l'ancienne norme ISQC1
- o Comprendre la structure et le contenu de la norme
- o Documentation du système de gestion de la qualité

Séquence 2 : Quel système de gestion de la qualité mettre en place ?

- o Objectifs et caractéristiques du système ?
- o L'approche par les risques ;
- o Composantes du système ;
- o Les rôles en matière de qualité ;

Séquence 3 : Le processus d'évaluation des risques

- o Comprendre l'approche par les risques et les étapes
- o Etablir les objectifs de qualité
- o Identifier et évaluer les risques liés à la qualité
- o Concevoir les réponses aux risques ;

Séquence 4 : Appliquer l'approche par les risques aux différentes composantes du système de gestion de la qualité ;

- o Responsabilités en matière de gouvernance et leadership ;
- o Exigences de déontologie pertinentes ;
- o Acceptation et maintien des missions et relations clients ;
- o La réalisation des missions ;
- o Les ressources ;
- o Information et communication ;

À PARTIR DU
18 SEPTEMBRE 2023

100 000 FCFA (Tarif Unique)

À la demande

Public concerné

- Collaborateurs techniques des cabinets d'expertise comptable
- Expert-comptable

Séquence 5 : La gestion de la qualité des missions

- o Examens de la qualité de la mission (ISQM2) ;
- o La gestion de la qualité au niveau de chaque mission (ISA 220 révisée) : les points clés.

Séquence 6 : Le processus de surveillance et de remédiation

- o Concevoir et mettre en place les activités de surveillance ;
- o L'évaluation du système de gestion de la qualité ;
- o L'analyse des causes profondes des déficiences ;
- o Répondre aux déficiences relevées ;
- o Documenter les activités de surveillance et de remédiation.



LA RESPONSABILITÉ (CIVILE ET PÉNALE) DES EXPERTS COMPTABLES ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



2023/B4

À PARTIR DU 18 SEPTEMBRE 2023
100 000 FCFA (Tarif Unique)
À la demande
Public concerné <ul style="list-style-type: none"> Directeur de mission audit ; Expert-comptable, auditeurs internes, directeurs financiers, etc.

- o Les actions ou abstentions reprochées ? Qui peut être poursuivi ?
- o Pourquoi poursuit-on les experts comptables et les commissaires aux comptes ?
- Quels moyens de prévention disposent-ils pour tenter de l'éviter ?
Quels sont les points d'attention ?



Objectifs

Tout expert-comptable ou commissaire aux comptes peut, au cours de sa vie professionnelle, être l'objet d'une mise en cause de sa responsabilité professionnelle soit civile, soit disciplinaire, soit administrative, soit enfin pénale (ceci pouvant, de plus, se conjuguer).

Or, il existe des moyens pour se prémunir de ces risques et d'autres pour les gérer au mieux des intérêts des professionnels et de la profession lorsque, malheureusement, ils se produisent.

Contenu indicatif

- Quels sont les principes juridiques encadrant la responsabilité professionnelle des commissaires aux comptes et notamment les notions de faute, de préjudice et de lien de causalité ?
 - Quelles sont les différentes sources des mises en cause de la responsabilité professionnelle ?
 - Que faire pour éviter, autant que faire se peut, les mises en cause ?
 - Que faire pour anticiper les mises en cause ?
- o Lorsqu'une mise en cause se produit,
- Quelles sont les mesures indispensables à prendre tout de suite ?
 - Quelles sont les solutions appropriées pour y faire face ?
 - Quelles sont les différentes couvertures de l'assurance professionnelle ?
 - Comment et quand actionner l'assurance professionnelle ?
 - Quelles sont les infractions qui peuvent être reprochées aux experts comptables et aux commissaires aux comptes ?



RESPONSABILITÉ (CIVILE ET PÉNALE) DES EXPERTS COMPTABLES ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



2023/B5

7 heures - 1 jour

250 000 FCFA (Tarif ONEC)

LE 05 MARS 2024

Public concerné

- Directeur de mission audit ;
- Expert-comptable, auditeurs internes, directeurs financiers, etc.

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

- Quels moyens de prévention disposent-ils pour tenter de l'éviter ? Quels sont les points d'attention ?

Objectifs

Tout expert-comptable ou commissaire aux comptes peut, au cours de sa vie professionnelle, être l'objet d'une mise en cause de sa responsabilité professionnelle soit civile, soit disciplinaire, soit administrative, soit enfin pénale (ceci pouvant, de plus, se conjuguer).

Or, il existe des moyens pour se prémunir de ces risques et d'autres pour les gérer au mieux des intérêts des professionnels et de la profession lorsque, malheureusement, ils se produisent.

Contenu indicatif

- Quels sont les principes juridiques encadrant la responsabilité professionnelle des commissaires aux comptes et notamment les notions de faute, de préjudice et de lien de causalité ?
- Quelles sont les différentes sources des mises en cause de la responsabilité professionnelle ?
- Que faire pour éviter, autant que faire se peut, les mises en cause ?
- Que faire pour anticiper les mises en cause ?
 - o Lorsqu'une mise en cause se produit,
 - Quelles sont les mesures indispensables à prendre tout de suite ?
 - Quelles sont les solutions appropriées pour y faire face ?
 - Quelles sont les différentes couvertures de l'assurance professionnelle ?
 - Comment et quand actionner l'assurance professionnelle ?
 - Quelles sont les infractions qui peuvent être reprochées aux experts comptables et aux commissaires aux comptes ?
 - o Les actions ou abstentions reprochées ? Qui peut être poursuivi ?
 - o Pourquoi poursuit-on les experts comptables et les commissaires aux comptes ?

MODULES DE FORMATION



COMPTABILITÉ ET EXPERTISES



INITIATION ET PERFECTIONNEMENT À LA COMPTABILITÉ BANCAIRE/MICROFINANCE ET LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE COBAC



2023/B1

22 heures - 3 jours

400 000 FCFA (Tarif ONEC)
600 000 FCFA (Tarif Public)

**DU 06 AU 08
FÉVRIER 2024**

Public concerné

- Assistant débutant audit ou expertise comptable ;
- Assistant confirmé audit ou expertise comptable ;
- Chef de mission audit ou expertise comptable ;
- Chef comptable en entreprise ;
- Directeur administratif et financier ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

- Classement comptable des opérations de crédits de la clientèle ;
- Les règles d'enregistrement et d'évaluation ;
- Schémas usuels de comptabilisation ;
- Présentation dans les états financiers annuels

Objectifs

- Maîtriser les aspects économiques et techniques de la banque et des microfinances ;
- Connaître et mettre en pratique les règles générales sur les traitements comptables des opérations d'exploitation et des opérations de clôture ;
- Élaborer le contrôle interne et la gouvernance dans banques et des EMF.

Contenu indicatif

INTRODUCTION

- L'activité bancaire et des EMF ;
- Les différentes catégories d'établissements
- Les autorités bancaires ;

LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE BANCAIRE

- Les sources de la réglementation comptable et des EMF ;
- Les principes comptables ;
- L'exigence de fiabilité du contrôle interne et le dispositif applicable ;
- Conditions de forme : valeur probante de la comptabilité

LES DEPÔTS DE LA CLIENTÈLE

- Définitions
- Principales catégories de dépôts
- Réglementation ;
- Classement comptable des opérations de dépôts de la clientèle ;
- Les règles d'enregistrement et d'évaluation ;
- Schémas usuels de comptabilisation ;
- Présentation dans les états financiers annuels

LES CRÉDITS LA CLIENTÈLE

- Définitions et éléments caractéristiques
- Principales catégories de crédits à la clientèle ;
- Réglementation applicable en matière d'octroi de crédit ;



INITIATION ET PERFECTIONNEMENT À LA COMPTABILITÉ BANCAIRE/MICROFINANCE ET LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE COBAC



2023/B1

22 heures - 3 jours

400 000 FCFA (Tarif ONEC)
600 000 FCFA (Tarif Public)

**DU 06 AU 08
FÉVRIER 2024**

Public concerné

- Assistant débutant audit ou expertise comptable ;
- Assistant confirmé audit ou expertise comptable ;
- Chef de mission audit ou expertise comptable ;
- Chef comptable en entreprise ;
- Directeur administratif et financier ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

Contenu indicatif

LES OPERATIONS DE TRESORERIE ET LES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

- Définitions
- Caractéristiques des opérations de trésorerie et interbancaires ;
- Réglementation applicable
- Classement comptable
- Les règles d'enregistrement et d'évaluation ;
- Schémas usuels de comptabilisation ;
- Présentation dans les états financiers annuels

LES PROVISIONS

- Principes généraux
- Provisions pour dépréciation des créances douteuses

LE HORS BILAN

- Définition
- Eléments constitutifs
- Classification comptable ;
- Règle d'enregistrement et d'évaluation ;
- Schémas de comptabilisation ;
- Présentation dans les états financiers annuels

• LA SURVEILLANCE ET LES RATIOS PRUDENTIELS



ACTIFS IMMOBILISÉS EN NORMES IFRS

2023/B6



7 heures - 1 jour

250 000 FCFA (Tarif ONEC)
350 000 FCFA (Tarif Public)

LE 23 JANVIER 2024

Public concerné

- Assistant débutant audit ou expertise comptable ;
- Assistant confirmé audit ou expertise comptable ;
- Chef de mission audit ou expertise comptable ;
- Chef comptable en entreprise ;
- Directeur administratif et financier ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

Objectifs

- Connaissance indispensable concernant les actifs immobilisés en normes IFRS et leur dépréciation.
- Maîtrise des principales différences entre le référentiel OHADA et le référentiel IFRS ;
- Adaptation à la démarche d'audit aux risques spécifiques ;
- Aperçu des points clés de la norme IFRS 16 – Contrats de location.

Contenu indicatif

- La comptabilisation des actifs incorporels selon IAS 38 et des immobilisations corporelles selon IAS 16 ;
 - o Champs d'application, comptabilisation initiale et évaluation ultérieure
 - o Principales différences avec le référentiel français ;
 - La comptabilisation des immeubles de placement selon IAS 40 ;
 - o Définition d'un immeuble de placement ;
 - o Champ d'application, comptabilisation initiale et évaluation ultérieure ;
 - L'activation des coûts d'emprunt selon IAS 23 ;
 - La dépréciation des actifs : principes et modalités de mise en œuvre selon IAS 36 ;
 - o Quels actifs tester et quand ?
 - o Évaluation de la perte de valeur et comptabilisation ;
 - o Principaux points d'attention pour l'audit des dépréciations d'actifs.



INITIATION AUX IFRS



2023/B9

7 heures - 1 jour

250 000 FCFA (Tarif ONEC)
350 000 FCFA (Tarif Public)

LE 24 JANVIER 2024

Public concerné

- Assistant débutant audit ou expertise comptable ;
- Assistant confirmé audit ou expertise comptable ;
- Chef de mission audit ou expertise comptable ;
- Chef comptable en entreprise ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

Objectifs

- Maîtriser le processus d'élaboration des normes IFRS ;
- Comprendre les lignes directrices du référentiel IFRS ;
- Connaître les principales divergences entre les normes OHADA et les normes IFRS.

Contenu indicatif

- Ce qu'il faut savoir sur le processus d'élaboration des normes IFRS ;
 - o La conception du référentiel IFRS ;
 - o Principes fondamentaux des IFRS ;
 - Présentation des états financiers ;
 - o État de situation financière ;
 - o État du résultat global ;
 - o État de variation des capitaux propres ;
 - o Tableau des flux de trésorerie ;
 - o Notes annexes Secteurs opérationnels (IFRS 8) ;
 - o Information financière intermédiaire (IAS 34) ;
 - o Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)
 - o Instruments financiers (IAS 32, IFRS 9, IFRS 7) ;
 - Principales divergences entre la norme OHADA et les normes IFRS ;
 - o Actifs et dépréciation des actifs ;
 - o Passifs ;
 - Autres particularités du référentiel IFRS
 - o Contrats de location (IFRS 16) Impôts sur le résultat (IAS 12) ;
 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (IFRS 15) ;
 - o Paiements fondés sur des actions (IFRS 2) ;
 - o Regroupements d'entreprises (IFRS 3) ;
 - o Subventions publiques (IAS 20) ;
 - o Consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IAS 28 et IFRS 12) ;
 - Première application des IFRS (IFRS 1).



PERFECTIONNEMENT AUX IFRS

2023/B10



7 heures - 1 jour

250 000 FCFA (Tarif ONEC)
350 000 FCFA (Tarif Public)

LE 25 JANVIER 2024

Public concerné

- Assistant débutant audit ou expertise comptable ;
- Assistant confirmé audit ou expertise comptable ;
- Chef de mission audit ou expertise comptable ;
- Chef comptable en entreprise ;
- Directeur de mission ou Directeur administratif et financier ;
- Expert-comptable

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

Objectifs

- Connaître les principes contenus dans les normes IFRS relatives :
 - o Aux immobilisations corporelles (IAS 16) ;
 - o A la dépréciation des actifs (IAS 36) ;
 - o Aux contrats de location (IFRS 16) ;
 - o Aux abandons d'activité et aux actifs destinés à la vente (IFRS 5) ;
 - o Aux impôts sur le résultat (IAS 12) ;
 - o Aux effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21) ;
 - o Aux changements de méthodes comptables, d'estimations comptables ou de corrections d'erreurs (IAS 8) ;
- Maîtriser l'application de ces principes aux sociétés industrielles et commerciales.

Contenu indicatif

- **Séquence 1**
 - o Immobilisations corporelles ;
 - o Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
 - o Changements de méthodes comptables, d'estimations comptables ou de corrections d'erreurs ;
- **Séquence 2**
 - o Dépréciation d'actifs ;
 - o Impôts sur le résultat ;
- **Séquence 3**
 - o Contrats de location ;
 - o Abandons d'activité et actifs destinés à la vente.



COMPTES CONSOLIDÉS : INITIATION



2023/B7

14 heures - 2 jours

350 000 FCFA (Tarif ONEC)
450 000 FCFA (Tarif Public)

LES 21-22
NOVEMBRE 2023

Public concerné

- Assistant débutant audit ou expertise comptable ;
- Assistant confirmé audit ou expertise comptable ;
- Chef de mission audit ou expertise comptable ;
- Chef comptable en entreprise

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

Objectifs

- Renforcer ses connaissances sur les principes et méthodes d'établissement de comptes consolidés ;
- Comprendre les principaux retraitements et schémas d'écriture de consolidation.

Contenu indicatif

- Principes généraux ;
 - o Mécanisme d'élaboration des comptes consolidés (textes, concepts, déroulement) ;
 - Principes comptables de consolidation ;
 - o Homogénéité des principes comptables ;
 - o Retraitements des comptes des sociétés consolidées ;
 - o Méthodes comptables particulières aux comptes consolidés en normes françaises ;
 - o Principales divergences entre les comptes consolidés établis selon les normes OHADA et selon le référentiel IFRS ;
 - o Synthèse des divergences entre les comptes individuels et les comptes consolidés en normes françaises ;
 - Techniques de base de la consolidation ;
 - o Périmètre de consolidation Intégration globale ;
 - o Intégration proportionnelle (en normes OHADA) ;
 - o Mise en équivalence
 - Retraitement des comptes sociaux ;
 - o Retraitements obligatoires ;
 - o Retraitements d'homogénéité ;
 - o Élimination des opérations intra-groupe Impôts différés ;
 - o Élimination des titres Ecritures de consolidation ;
 - Calcul et traitement comptable de l'écart d'acquisition.



COMPTES CONSOLIDÉS : PERFECTIONNEMENT

2023/B14



14 heures - 2 jours

350 000 FCFA (Tarif ONEC)
450 000 FCFA (Tarif Public)

LES 23-24
NOVEMBRE 2023

Public concerné

- Assistant confirmé audit ou expertise comptable ;
- Chef de mission audit ou expertise comptable ;
- Chef comptable en entreprise ;
- Directeur administratif et financier ;
- Expert-comptable

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

Objectifs

- Résoudre les problèmes complexes dans les missions de consolidation ;
- Savoir organiser les missions de contrôle des comptes consolidés ;
- Aider les clients à organiser leur consolidation.

Contenu indicatif

- Perfectionnement à la consolidation ;
 - o Le périmètre de consolidation ;
 - o Les méthodes de consolidation ;
 - o Les retraitements de consolidation ;
 - o Principales divergences entre les comptes consolidés établis selon les normes OHADA et selon le référentiel IFRS ;
 - o La conversion des comptes des filiales étrangères Les mouvements du périmètre ;
 - Organisation du contrôle ;
 - o Principes de la NEP 600 (audit des comptes consolidés) ;
 - o Coordination de l'audit des filiales ;
 - o Programme de contrôle ;
 - o Travaux de fin de mission ;
 - o Rapports sur les comptes consolidé.



TVA, ANTICIPER, DÉTECTER ET RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS



2023/B8

14 heures - 2 jours

350 000 FCFA (Tarif ONEC)
450 000 FCFA (Tarif Public)

LES 30 ET 31
JANVIER 2024

Public concerné

- Assistant expertise comptable ou fiscal ;
- Chef de mission expertise comptable ou fiscal ;
- Juriste fiscaliste ;
- Directeur administratif et financier ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

Objectifs

- Déterminer précisément les règles applicables en matière de TVA ;
- Anticiper et détecter les difficultés liées à la gestion de la TVA ;
- Résoudre certaines difficultés pratiques ;
- Maîtriser les dispositifs particuliers de l'autoliquidation

Contenu indicatif

- Rappels des textes de base ;
 - o Rappel des dispositions légales de base ;
 - o Intégrer les règles de territorialité de la TVA ;
 - o Reconnaître les opérations complexes ;
 - o Les options disponibles en matière de TVA ;
 - o Maîtriser le mécanisme de l'autoliquidation.
 - Gérer le droit à déduction de la TVA dans l'entreprise ;
 - o Quelles sont les dépenses ouvrant droit à la déduction ?
 - o Quelles sont les formalités du droit à déduction ?
 - o La gestion du prorata de déduction ;
 - o La déduction des TVA étrangère ;
 - Organiser les contrôles liés à la TVA ;
 - o Contrôler les mentions obligatoires sur les factures de TVA ;
 - o Connaître les règles de facturation ;
 - o Connaître les sanctions en cas d'omission et savoir informer le client ;
 - o Matérialisation des contrôles au titre de la piste d'audit fiable
 - Optimiser les réalisations des formalités en matière de TVA ;
 - o La gestion de l'établissement des déclarations de TVA ;
 - o Gérer les demandes de remboursement ;
 - o Les nouveautés déclaratives
 - CA 3 version 2022 ;
 - Etat récapitulatif de tva et EMEBI



CONTRÔLE INTERNE ET MANAGEMENT DES RISQUES SELON LE COSO : INITIATION ET PERFECTIONNEMENT



2023/B11

14 heures - 2 jours

400 000 FCFA (Tarif ONEC)
600 000 FCFA (Tarif Public)

LES 14 ET 15
FÉVRIER 2024

Public concerné

- Assistant débutant audit ou expertise comptable ;
- Assistant confirmé audit ou expertise comptable ;
- Chef de mission audit ou expertise comptable ;
- Chef comptable en entreprise ;
- Directeur de mission ou Directeur administratif et financier ;
- Expert-comptable

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

- Les documents clefs du contrôle interne :
 - o Les procédures de contrôle interne, la matrice risques-contrôles, la cartographie des risques, le plan de contrôle, la fiche de contrôle, la fiche risque ;
 - Le glossaire du contrôle interne ;
 - Les termes structurants du contrôle interne, le glossaire du COSO.

Objectifs

- Comprendre les objectifs, le rôle et le périmètre du contrôle interne dans la maîtrise des activités d'une organisation ;
- Connaître les modélisations clefs du contrôle interne (COSO, COSO ERM, gestion des risques, ISO 9000, réglementations COBAC et CIMA) ;
- Identifier le rôle et les interactions entre les acteurs majeurs de la maîtrise des risques. S'approprier les documents structurants du contrôle interne.

Contenu indicatif

- Le contrôle interne : finalités et définitions :
 - o La modélisation COSO, les trois lignes de maîtrise ;
 - o L'adossement réglementaire.
- Les modélisations connexes au contrôle interne :
 - o La gestion des risques, Le COSO ERM (Entreprise Risk Management), le COSO Fraude ; la maîtrise des risques dans la norme ISO 9001
 - Les contributeurs à la maîtrise des activités :
 - o L'audit interne, l'audit externe, le risk management, la qualité ; l'inspection ; la conformité ; la fonction de contrôle interne ; l'assurance
 - Le positionnement de la fonction contrôle interne et les rôles des contrôleurs internes :
 - o L'organisation du contrôle interne (le niveau un et deux), la complémentarité des deux niveaux, le dispositif de maîtrise des risques, la charte de contrôle interne ;



ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

2023/B12



14 heures - 2 jours

400 000 FCFA (Tarif ONEC)
600 000 FCFA (Tarif Public)

LES 06 ET 07
MARS 2023

Public concerné

- Contrôleurs internes ;
- Inspecteurs ;
- Auditeurs internes ;
- Cadres d'entreprises ;
- Opérationnels.

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

Objectifs

- Comprendre le contexte de son organisation et ses enjeux ;
- Identifier les parties prenantes et les acteurs majeurs ;
- Appréhender et utiliser opérationnellement la cartographie des processus et la cartographie des risques ;
- Appréhender le niveau d'exposition aux risques et les facteurs de risques ;
- Reconnaître les éléments d'un cadre de maîtrise des risques et savoir l'adapter ;
- Initier de manière proportionnée une démarche de contrôle interne

Contenu indicatif

- L'environnement externe ;
- L'environnement interne ;
- Les parties prenantes ;
- La cartographie des processus ;
- L'utilité de la cartographie des risques ;
- L'accompagnement de la démarche de contrôle interne ;
- Le dispositif de maîtrise.



MAITRISE DU RÉSULTAT FISCAL



2023/B13

14 heures - 2 jours

350 000 FCFA (Tarif ONEC)
450 000 FCFA (Tarif Public)

LES 12 ET 13
FÉVRIER 2024

Public concerné

- Assistant expertise comptable ou fiscal ;
- Assistant confirmé expertise comptable ou fiscal
- Chef de mission expertise comptable ou fiscal ;
- Juriste fiscaliste ;
- Directeur administratif et financier ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

Objectifs

- Déterminer le mode d'imposition des résultats applicables à l'entité, identifier les produits imposables ;
- Maîtriser la déductibilité des charges constatées ;
- Résoudre certaines difficultés pratiques (rémunération des dirigeants, amortissements et provisions) ;
- Connaître le régime des plus et moins-values professionnelles ;
- Accomplir les obligations déclaratives ;
- Aborder différents crédits d'impôts.

Contenu indicatif

- Rappels des textes de base ;
- o Les différents modes d'imposition ;
- o Spécificités de certaines règles applicables aux BIC et à l'IS ;
- o Les options fiscales disponibles ;
 - Calcul du résultat fiscal ;
- o Les différents retraitements ;
 - Panorama des crédits d'impôts ;
 - Revue des points fiscaux particuliers pour anticiper les contrôles fiscaux ;
- o La détermination des produits imposables ;
- o La déductibilité des charges ;
- o Focus sur la rémunération des dirigeants ;
- o Focus sur les amortissements et les provisions
- o Régime des plus et moins-values professionnelles
 - Publics cibles

MODULES DE FORMATION



AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES



RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS : CONTRAINTES ET CAS COMPLEXES



2023/B15

14 heures - 2 jours

250 000 FCFA (Tarif ONEC)
350 000 FCFA (Tarif Public)

LES 18-19
JANVIER 2024

Public concerné

- Directeur de mission audit ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

Objectifs

- Maîtriser la rédaction de l'opinion ;
- Connaître les vérifications spécifiques (NEP 700, 9510 et 9520 etc.) ;
- S'adapter aux cas particuliers et situations complexes ;

Contenu indicatif

- La détermination et la rédaction de l'opinion ;
- Les observations : champs d'application et rédaction ;
- Les incertitudes significatives relatives à la continuité d'exploitation ;
- Le traitement de cas particuliers et de situations complexes (changements comptables, premier audit des comptes, événements postérieurs à la clôture, divergences d'opinion au sein du collège, non-obtention de certains documents) notamment au travers de la rédaction du rapport sur les comptes ;
- Approfondissement du concept de justification des appréciations, partage des pratiques et entraînement à leur rédaction ;
- Focus sur la partie relative aux vérifications spécifiques en s'appuyant notamment sur :
 - o les NEP 700, 9510 et 9520 ;
 - o les notes d'information : NI. I - Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés et NI. XVIII - Vérifications spécifiques ;
- Les irrégularités ou inexactitudes à signaler dans le rapport et les communications ad hoc.



AUDIT DE LA RECONNAISSANCE DE REVENUS



2023/B16

14 heures - 2 jours

350 000 FCFA (Tarif ONEC)
450 000 FCFA (Tarif Public)

**LES 24 ET 25
OCTOBRE 2023**

Public concerné

- Assistant confirmé audit ;
- Chef de mission audit ;
- Directeur de mission audit ;
- Expert-comptable

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

Objectifs

- Maîtrise les principes comptables applicables en matière de reconnaissance du revenu, notamment celle des ventes complexes (en normes OHADA, PCG et IFRS) ;
- Connaissance des incidences sur la mission en termes de diligences, rapports, communication et les normes d'exercice professionnel applicables ;
- Evaluer les risques liés à la reconnaissance du revenu et mettre en œuvre une approche d'audit adaptée ;
- Résoudre certaines difficultés pratiques liées à l'audit de la reconnaissance du revenu.

Contenu indicatif

- Principes comptables liés à la reconnaissance du revenu en normes OHADA et en normes IFRS ;
- Traitement de certaines difficultés ;
 - o Prestations de services échelonnées sur plusieurs exercices ;
 - o Contrats à long terme ;
 - o Ventes avec conditions spécifiques ;
 - o Provisions pour créances douteuses et autres provisions liées aux ventes ;
 - Revue des différents sujets par des cas pratiques ;
 - Audit des éléments relatifs au revenu ;
 - o Identification des soldes, flux et informations significatifs du revenu Identification et évaluation des risques de fraude et de blanchiment relatifs à la comptabilisation du revenu ;



AUDIT DE LA RECONNAISSANCE DE REVENUS



2023/B16

14 heures - 2 jours

**350 000 FCFA (Tarif ONEC)
450 000 FCFA (Tarif Public)**

**LES 24 ET 25
OCTOBRE 2023**



Public concerné

- Assistant confirmé audit ;
- Chef de mission audit ;
- Directeur de mission audit ;
- Expert-comptable

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

- Audit des éléments relatifs au revenu, suite ;
 - o Identification et évaluation des risques inhérents et du risque du contrôle lié au revenu ;
 - o Procédures analytiques ;
 - o Prise de connaissance de l'environnement et des outils informatiques utilisés dans le cycle de vente ;
 - o Mise en œuvre des tests du contrôle interne et des systèmes d'information pertinents pour l'audit ;
 - o Mise en œuvre des tests de l'exactitude et de l'exhaustivité des états de gestion et des extractions produits par l'entité et utilisés dans le cadre de l'audit ;
 - o Utilisation des techniques de sélection et de sondage



ÉTABLIR LA DÉCLARATION DES PRIX DE TRANSFERT

2023/B18



7 heures - 1 jour

350 000 FCFA (Tarif ONEC)
450 000 FCFA (Tarif Public)

LE 09 FÉVRIER 2024

Public concerné

- Assistant expertise comptable ou fiscal ;
- Chef de mission expertise comptable ou fiscal ;
- Juriste fiscaliste ;
- Directeur administratif et financier ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

Objectifs

- Sensibiliser sur l'importance de la déclaration des prix de transfert ;
- Comprendre la démarche déclarative ;
- Maîtriser le cadre légal et normatif en matière de prix de transfert ;
- Connaître les obligations documentaires en matière de prix de transfert.

Contenu indicatif

- La notion des prix de transferts et son importance ;
 - o La documentation des prix de transfert ;
 - o Les enjeux rattachés à la documentation des prix de transfert ;
 - o Déterminer un prix de transfert conforme au principe de la pleine concurrence ;
 - Cadre légal et normatif en matière de prix de transfert ;
 - o Cadre de référence international en matière de prix de transfert ;
 - o Les méthodes acceptables pour justifier les prix de transfert et leur cadre d'application recommandé ;
 - Réalisation pratique de la documentation des prix de transfert liée au contrôle des prix de transfert par l'administration fiscale ;
 - o Obligation documentaire (préparation du Master file et du country file) ;
 - o Compléter les formulaires fiscaux dédiés au prix de transfert ;



AUDIT DE DEMAIN : LE FULL AUDIT



2023/B19

7 heures - 1 jour

250 000 FCFA (Tarif ONEC)
350 000 FCFA (Tarif Public)

LE 22 JANVIER 2024

Public concerné

- Chef de mission audit ;
- Directeur de mission audit ;
- Expert-comptable

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

Objectifs

- Aide à la compréhension de l'évolution de l'audit, de l'incidence des évolutions technologiques sur l'audit ;
- Connaissance des principaux axes d'évolutions engagés dans les meilleures pratiques, des outils de modélisation et d'exploration de données ;
- Savoir intégrer progressivement des nouvelles technologies.

Contenu indicatif

- Le concept du Full Audit ;
- o Audit en continu ;
- o Evolution de l'audit ;
 - Les contraintes de l'audit actuel ;
- o Prise en compte les évolutions technologiques ;
- o Mise en place un écosystème de l'audit ;
 - L'intégration des techniques pour un audit augmenté ;
- o Analyses des données pour l'audit Intégration dans les différentes étapes de la mission ;
 - Les conditions pour passer à l'audit du futur ;
- o Entreprises visées, implication des dirigeants, fiabilité des systèmes de données, automatisation des preuves d'audit, fiabilisation des données, disponibilités, compétences des équipes ;
 - La vision à 3 ans ;
- o Intégration des concepts et mise en œuvre ;
- o Exemples et benchmark ;
- o Procédures d'analyses à intégrer ;
- o Open data



LES PROCÉDURES ANALYTIQUES : EFFICACITÉ DANS LA DÉMARCHÉ DE L'AUDITEUR

2023/B20



7 heures - 1 jour

250 000 FCFA (Tarif ONEC)
350 000 FCFA (Tarif Public)

LE 27 NOVEMBRE 2023

Public concerné

- Assistant confirmé audit ;
- Chef de mission audit ;
- Directeur de mission audit ;
- Expert-comptable

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

Objectifs

- Maîtriser l'ensemble de la démarche d'audit ;
- Prendre en compte les évolutions réglementaires et normative ;
- Contrôler certaines rubriques complexes des comptes annuels ;
- Approfondir les contrôles juridiques et autres travaux de fin de mission ;
- Renforcer les capacités du chef de mission à préparer les principaux rapports à l'issue des missions ;
- Avoir un comportement professionnel en clientèle et au sein de l'équipe d'audit.

Contenu indicatif

- Rappel de l'environnement du commissaire aux comptes ;
- Rappel de la démarche générale d'audit et des travaux liés ;
- Rôle du chef de mission au sein de l'équipe d'audit et dans les travaux d'audit ;
- Revue de quelques difficultés liées à l'audit ;
- Point d'attention particulière sur les conventions réglementées ;
- Les travaux de fin de mission ;
- Rappels des différents rapports et autres livrables ;
- Présentation des différentes opinions et leurs formulations dans le rapport sur les comptes annuels



LA CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DES PME/PMI

2023/B21



7 heures - 1 jour

250 000 FCFA (Tarif ONEC)
350 000 FCFA (Tarif Public)

LE 26 OCTOBRE 2023

Public concerné

- Directeur de mission audit ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

EXPERT DDPI

Objectifs

- Maîtriser les principales nouveautés en matière de certification des comptes des petites entreprises en France et comparaison avec les normes OHADA ;
- Connaissance des nouvelles NEP 911/912 : convergences et divergences ;
- Savoir appliquer la démarche d'audit spécifique aux PE conformes au NEP 911/912 ;
- Focus sur les rapports dans le cadre des NEP 911/912.

Contenu indicatif

- Présentation de l'idéologie des NEP 911/912, leurs convergences et divergences ;
- Etablissement d'un comparatif avec les normes OHADA et les IFRS ;
- Identification et évaluation des risques d'audit spécifiques aux NEP 911/912 : focus sur les diligences particulières liés à l'obligation d'émettre un rapport sur les risques (Mission PE – 3 exercices – ALPE) ;
- Etat des lieux diligences spécifiques aux NEP 911/912 et comparaison avec l'audit dans les autres entités et les normes OHADA ;
- Mise en œuvre des diligences pour répondre aux exigences des NEP 911/912 ;
- Rapports sur les comptes annuels issus des missions – NEP 911/912 :
 - Focus spécifiques sur le rapport sur les risques (Mission PE – 3 exercices – ALPE) :
 - o En comparaison avec les modèles de rapport dans les normes OHADA



LE COMMISSAIRE AUX COMPTES, ACTEUR DE LA CYBERSÉCURITÉ

2023/B22



7 heures - 1 jour

250 000 FCFA (Tarif ONEC)
350 000 FCFA (Tarif Public)

LE 28 NOVEMBRE 2023

Public concerné

- Directeur de mission audit ;
- Expert-comptable.

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

Objectifs

- Définir les enjeux de la cybersécurité ;
- Comprendre l'état de la menace ;
- Acquérir les outils et méthodes de base de prévention cyber ;
- Maîtriser les principes des attaques ;
- Connaître des méthodes de protection et les outils disponibles pour mener des missions cyber ;
- Utiliser eDiag pour faire un diagnostic cyber.

Contenu indicatif

- Les enjeux de la cybersécurité ;
 - o La transition digitale ;
 - o L'explosion des risques cyber ;
 - o Les évolutions en matière de protection des datas
 - o Un nouveau rôle pour le professionnel du chiffre ;
 - L'état de la menace cyber ;
 - o Les menaces cyber ;
 - o Illustrations d'attaques ;
 - o Les menaces à venir ;
 - o Notre rôle d'alerte ;
 - Outils et méthodes de base de prévention cyber ;
 - o Panorama des principes de protection ;
 - o Réflexes comportementaux ;
 - o Outils de diagnostic disponibles ;
 - Exemples de traitements et potentiels de missions ;
 - o Sensibilisation interne au cabinet ;
 - o Exemples de missions ;
 - o Cas pratiques.



PRISE DE CONNAISSANCE DU SYSTÈME D'INFORMATION PAR LES AUDITEURS



2023/B23

7 heures - 1 jour

250 000 FCFA (Tarif ONEC)
350 000 FCFA (Tarif Public)

LE 29 NOVEMBRE 2023

Public concerné

- Assistant confirmé audit ;
- Chef de mission audit ;
- Directeur de mission audit ;
- Expert-comptable

Intervenant (s)

MEMBRE ONEC

Objectifs

- Connaître les enjeux majeurs de la sécurité du système d'information pour l'entreprise dans la démarche du commissaire aux comptes ;
- S'assurer de la pleine mesure et d'un système d'information suffisamment sécurisé pour protéger les données contre toutes intrusions et fraudes ;
- Mettre en œuvre les diligences appropriées et dialoguer en toute connaissance avec les directions et leurs responsables informatiques ;
- Disposer des bases technologiques, du vocabulaire et des méthodes d'audit de la sécurité du système d'information.

Contenu indicatif

- Les composantes de l'architecture d'un serveur et/ou d'un poste local ;
- Les caractéristiques des différents périphériques de données et des architectures serveurs ;
- Les réseaux selon le modèle OSI ;
 - o Les protocoles de réseau ;
 - o Les principes de sécurité du SI et des réseaux ;
 - La sécurité des applications, de la sécurité physique et logique du SI ;
 - o Les accès externes dans le SI ;
 - o La sécurité du SI au sein de l'entreprise ;
 - Les principaux référentiels de sécurité et leur application pratique en entreprise ;
 - Les tests d'intrusion.



ONEC

ORDRE NATIONAL DES EXPERTS
COMPTABLES DU GABON



Conception : A Creative Lab

CONTACT

Jean - Jérôme MEBIAME - jean.mebiame@onecgabon.org



+241 66 75 90 38 / +241 77 39 12 63



contact@onecgabon.org



www.onecgabon.org



**2e étage Immeuble Horizon boulevard
Triomphal, en face de MBOLO
BP : 9273 Libreville**